

## Compte rendu de la séance du 14 novembre 2019 à 20h30

**Présents** : LACOMBE Jean-Marie – GUILLET-NEGRE Catherine – RUSSERY Joël – FRAYSSE Nicole – CAZAL Bertrand - ALBOUY Laëtitia — DELMAS Claudine - Dominique GARCIA - LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa – RIGAL Adrian – ROUZIERES Guy - SIRMAIN Florian.

**Absents excusés** : DE LA ROCQUE Claudine — GAYRAUD Vincent

### **Opération Bourg Centre**

Mr Le Maire indique que les travaux dans Clairvaux (tranche 1) du projet Bourg Centre étant bien avancés, il convient désormais de programmer ceux prévus sur Bruéjous. Il précise que le cabinet d'architecture Pronaos ne souhaite pas continuer la collaboration pour les travaux de Bruéjous, les travaux désormais envisagés ne concernant que de la voirie. Mr Le Maire rappelle que la communauté de communes Conques-Marcillac ne pourra plus être porteuse du projet pour ces travaux et qu'un courrier sera adressé en ce sens à la collectivité.

Mr Le Maire explique qu'il est alors possible de contacter directement un cabinet de géomètre pour la poursuite des travaux si le coût du projet ne dépasse pas 25.000 euros. Il propose de consulter le Cabinet Bois, déjà présent pour les travaux sur Clairvaux, le Cabinet Labroue et le Cabinet Bonnet Burguière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire et l'autorise à consulter les cabinets de géomètre.

### **Vente d'un vieux stock d'ardoises**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un stock d'ardoises provenant de la toiture de l'ancienne école de Clairvaux est entreposé à proximité du local technique communal. Il indique avoir été contacté par la SARL Poumarat TP qui souhaite acquérir le stock d'ardoises au prix de 500 euros TTC. Il précise que l'entreprise prendra à sa charge les frais d'évacuation et remettra en état le terrain. Mr Le Maire propose d'accepter l'offre de la SARL Poumarat TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de la SARL Poumarat TP.

### **Rapport annuel du prix et de la qualité du service de l'eau potable**

Mr Le Maire, rappelle que chaque année la collectivité commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable doit émettre un avis. Après avoir interpellé le conseil sur d'éventuelles questions concernant le prix et la qualité du service de l'eau potable, Mr Le Maire propose de valider le rapport.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport annuel du prix et de la qualité du service de l'eau potable.

### **Décision modificative n°2 : inscription budgétaire au titre du fond de péréquation des ressources intercommunales 2019 (FPIC)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à une inscription budgétaire afin d'effectuer le reversement sollicité par les services préfectoraux au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales 2019 (FPIC).

Il précise que la commune de Clairvaux d'Aveyron doit reverser la somme de 232 € conformément à la répartition effectuée et notifiée par les services préfectoraux à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les modifications budgétaires ainsi qu'il suit :

Dépenses		Recettes	
c/739223	232.00 €		/
c/615232	- 232.00 €		/
Total	0.00 €		/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve, sur le budget communal 2019, les modifications de crédits telles qu'indiquées ci-dessus.

#### **Attribution d'indemnités de conseils alloués au receveur municipal**

Mr Le Maire rappelle que la commune est amenée à demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, comptable et qu'une indemnité est attribuée annuellement dont le montant est calculé selon des critères définies par décret. Il précise que le receveur municipal ayant changé en cours d'année, l'indemnité sera calculée au prorata du temps de présence de chacun.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution d'indemnités de conseils alloués au receveur municipal.

#### **Réflexion sur la taxe d'aménagement**

Mr Le Maire rappelle les modalités d'application de la taxe d'aménagement et que la collectivité a fixé un taux de 2%. Il propose de maintenir ce taux pour l'année à venir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

#### **Reprise du restaurant La Grange**

Mr Le Maire rappelle que cinq candidats ont postulé pour la reprise du restaurant La Grange. Il indique que suite à l'étude des dossiers, une candidature n'a pas été retenue, que sur les quatre autres postulants, un ne s'est pas présenté à l'entretien et un a décidé de retirer sa candidature.

Mr Le Maire présente les deux candidatures restantes : Mr et Mme DEFEZ et Mr GRANIER Fabrice.

Après discussion, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 3 absentions de retenir la candidature de Mr GRANIER.

#### **Questions diverses**

##### **Fondation du patrimoine**

Mr Le Maire rappelle que la fondation du patrimoine a été consultée pour le projet de restauration de la Tour de Clairvaux et de l'Eglise de Panat. Il indique que la convention avec la Fondation du Patrimoine sera signée le 30 novembre à 14h à l'Eglise de Panat et celle concernant la restauration de la Tour est en attente d'une réponse de la Région (demande d'une subvention).

Suite à l'éboulement du mur situé à proximité de l'Eglise, Mr Le Maire explique être en attente d'un devis de l'entreprise de maçonnerie Capelle Joël.

##### **Distribution des sacs poubelles**

La distribution sera prévue le dimanche 26 janvier et le dimanche 02 février dans les locaux de l'Ecole de Bruéjols et à la mairie.

##### **Aménagement du chemin de Carrière Cave**

Mr Russery, adjoint au maire, en charge de la voirie, indique que suite à la réunion avec les riverains du chemin de Carrière Cave, il a été décidé de maintenir le double sens de circulation et des chicanes de rétrécissement. Il propose de contacter le cabinet de conseil Aveyron Ingenierie pour la mise en place de ses dispositions et de prévoir une nouvelle réunion avec les habitants suite à leur proposition. Il précise également que les habitants ont demandé l'éclairage public dans ce secteur.

##### **Etang au parc du Mouli**

Mr Russery indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise Colas pour le récavage de l'étang.

### **Chemin de Dalmenque (Bruéjouis)**

Guy Rouzières, conseiller municipal; fait part au Conseil du mauvais état du chemin de Dalmenque à Bruéjouis. Il y a beaucoup d'eau sur le chemin, les banquettes sont pleines et les entrées des buses sont sans doute bouchées. On constate également des écoulements de terre sur le chemin. Les agents techniques de la commune sont à solliciter pour remettre ce chemin en état, chemin généralement assez fréquenté (balades, randonnées, sport,...).

### **Compte-rendu de l'enquête des besoins auprès des + de 65 ans.**

Mme Guillet, adjointe au maire, rappelle qu'une étude de faisabilité pour un éventuel aménagement de l'ancienne mairie en logements adaptés aux séniors, a été demandée auprès du cabinet de conseil Aveyron Ingénierie qui a mis en place une enquête pour les + de 65 ans concernant leurs besoins et leurs attentes. Elle présente le compte-rendu de cette enquête en indiquant que la mobilité et la proximité d'un hébergement proche de commerces représentent les besoins attendus par ce panel. Elle précise que la prochaine étape est la détermination d'un cadre juridique en association avec les responsables de l'EHPAD de Clairvaux.

### **Rallye de marçillac 2020**

Mr Le Maire fait lecture du compte-rendu d'une réunion entre les organisateurs du rallye de marçillac et certains riverains de Clairvaux. Il présente le tracé du rallye 2020.

**Date du prochain conseil municipal** : jeudi 19 décembre à 19h.